

Professionnels de santé



© 2015 Les Echos Publishing

En France, ce sont au total 5,2 millions de personnes qui ont bénéficié en 2014 d'une aide à l'accès aux soins. Un chiffre en augmentation. Ainsi, le nombre de bénéficiaires de la CMU-C, couverture maladie qui permet aux personnes disposant de faibles revenus de se faire soigner gratuitement, a connu une hausse de 6,5 % en un an, selon le dernier rapport d'activité du Fonds CMU. Tandis que les ACS (Aide à la Complémentaire Santé), destinées aux personnes disposant de revenus modestes mais trop élevés pour être éligibles à la CMU-C, connaissent une progression de 3,9 % pendant la même période.

Toutefois, selon cette même étude, près de 3 millions de personnes ne feraient pas valoir leurs droits à la CMU-C ou n'auraient pas sollicité l'ACS alors qu'ils le peuvent...

Cette augmentation des bénéficiaires s'explique notamment par la hausse des plafonds d'accès qui a permis d'étendre la prise en charge d'une complémentaire santé à un plus large public. Ainsi, pour bénéficier de la CMU-C, le plafond de ressources annuelles à ne pas dépasser pour une personne seule en métropole était de 7 934 euros en 2012. Au 1^{er} juillet 2014, il est passé à 8 645 euros. Quant à l'ACS, le plafond de ressources annuelles était de 10 711 euros en 2012, pour passer le 1^{er} juillet 2014 à 11 670 euros.

Pour consulter le rapport d'activité 2014 de la CMU, [cliquez ici](#).

